

Collectif “Si je veux – pour l’autodétermination de la femme”

p.a. Cid-femmes
B.p. 818 - L-2018 Luxembourg
Tél. 241095-1 Fax 241095-95
www.cid-femmes.lu / cid@cid-femmes.lu

Communiqué de presse

le 21 octobre 2010

OUI ou NON, c’est leur choix !

3 253 signatures ont été remises aujourd’hui au président de la Chambre des Député-e-s, demandant, ensemble avec le Collectif « Si je veux – pour l’autodétermination de la femme », des amendements au projet de réforme de la loi sur l’avortement. Parallèlement, le Collectif continue son travail de sensibilisation et invite à une soirée cinéma-débat « Expériences d’ailleurs – défis pour le Luxembourg » le 3 novembre 2010.

La pétition, lancée le 8 mars 2010, réclame que la réforme de l’article 353 de la loi sur l’avortement datant de 1978, respecte deux principes fondamentaux: le droit à l’autodétermination de la femme et la dépénalisation de l’interruption volontaire de grossesse (IVG) pour la femme qui, en cas de grossesse non désirée, souhaite avoir une IVG.

Le Collectif se voit renforcé dans sa position par l’avis éclairé du Conseil d’État qui, sous peine d’opposition formelle, exige que l’autodétermination de la femme se reflète dans l’article 353.

3 253 signataires, femmes et hommes de tous horizons engagés dans le Collectif, en leur nom propre ou au nom d’organisations lancent un appel à la Chambre des Député-e-s afin qu’elle prenne en compte dans son travail législatif leurs revendications et les recommandations solidement étayées de la Haute Corporation.

Le Collectif revendique que chaque femme, sans discrimination et donc sans condition de résidence minimale, ait :

- la garantie légale d’accès à une IVG dans un temps déterminé,
- le libre accès à une consultation préalable de qualité,
- l’accès à un accompagnement psycho-médical et un suivi post-IVG,
- le remboursement des frais par la Caisse Nationale de Santé.

Prévention vaut mieux que réglementation !

Dans le projet de loi actuel, seule la réglementation pénale de l’IVG est discutée. Le premier pilier de la loi du 15 novembre 1978, à savoir la « prévention et la protection » n’est nullement réformé. Nous devons donc constater que si l’État a négligé par le passé cette responsabilité, il ne prend pas d’avantage de dispositions formelles pour l’avenir.

Le Collectif rappelle que la prévention des grossesses non désirées est la seule façon de réduire le recours à l’avortement. Cela passe incontestablement par une meilleure responsabilisation et sensibilisation de la population.

Dans ce souci, le Collectif revendique que l’État renforce les moyens de prévention, facilite l’accès à la contraception et assure une éducation sexuelle et affective précoce, adaptée et renouvelée à chaque âge. Et c’est encore l’avis du Conseil d’État.

En remettant la pétition aux représentant-e-s démocratiques de la population, le Collectif en tant que porte-parole des 3 253 signataires insiste encore une fois pour être entendu par les trois commissions parlementaires concernées, à savoir la Commission juridique, la seule jusqu'à présent à être saisie par ce projet de loi, mais aussi la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances. Nous contestons l'éclairage exclusivement juridique donné à la problématique de l'IVG et demandons une approche pluridimensionnelle.

Appel à la démocratie !

Si finalement la Chambre des Député-e-s continue de faire la sourde oreille à l'expression du Collectif, aux voix des signataires de la pétition et ignore l'avis holistique du Conseil d'État, nous pouvons légitimement questionner le fonctionnement démocratique de cet organe.

Afin d'alimenter le débat et les réflexions de la société civile et des décideurs politiques, le Collectif organisera une soirée cinéma-débat « Expériences d'ailleurs – défis pour le Luxembourg » le 3 novembre, de 18h30 à 20h30 au Cercle-Cité, avec l'auteure et cinéaste Sarah Diehl. La soirée commencera avec la projection de son film « Abortion democracy : Poland / South Africa » avant d'ouvrir la discussion en sa présence (film en VO angl./pol, avec sous-titrage français, discussion en allemand, traduction vers le français). Entrée libre.

Plus d'informations :

Collectif « Si je veux – pour l'autodétermination de la femme »

p/a : Cid-femmes, Tél. 241095-1

mail : cid@cid-femmes.lu